DAJ DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS

N° 0618115/6/1

Mme Lia SEPP

M. Puigserver
Rapporteur

M. Fouassier
Rapporteur public

Audience du 10 avril 2009
Lecture du 24 avril 2009

60-02-01-01-01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal administratif de Paris

(6ème Section - 1ère Chambre)

Délibéré après l'audience du 10 avril 2009, à laquelle siégeaient :

Mme Mille, président,
M. Puigserver, conseiller
Mlle Portes, conseiller,

Lu en audience publique le 24 avril 2009.

Le rapporteur,

F. PUIGSERVER

Le président,

S. MILLE

Le greffier,

L. LUBINO

La République mande et ordonne au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en ce qui le concerne, et à tous huissiers de justice, à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun, contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.